

L'ACTUALITÉ DU PARLEMENT

Après un 1^{er} mai rythmé par les manifestations, les parlementaires ont fait leur rentrée mardi 2 mai. La semaine qui s'ouvre est dite « de contrôle » car elle est censée permettre au Parlement d'exercer son pouvoir de contrôle sur l'exécutif. Les députés passeront donc leur temps à débattre de sujets souvent très politiques proposés par les groupes. On compte parmi eux une discussion autour de « la répression du mouvement social par les forces de l'ordre » initiée par les Insoumis.

Les jours suivants seront consacrés à l'étude des propositions de loi des groupes. Le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine dispose d'une « niche », dont il va se servir pour aborder [une proposition de loi sur la réintégration des soignants non vaccinés](#). Suivra ensuite, à partir du 9 mai, la « semaine de l'Assemblée » – soit une semaine exclusivement dévolue aux discussions des propositions de loi.

Le gouvernement ne reprendra la main sur l'agenda parlementaire qu'à partir du 15 mai. Les sujets seront sans doute nombreux, l'exécutif ayant profité des vacances parlementaires pour dévoiler [sa feuille de route](#) pour les mois à venir. Annoncée à l'issue du Conseil des Ministres du 26 avril, la liste des priorités du Gouvernement contient notamment l'élaboration d'une stratégie décennale sur les soins palliatifs et d'un projet de loi « fin de vie ». Celle-ci figure dans les « chantiers de la rentrée » 2023.

PROPOSITIONS DE LOI

Durant les vacances parlementaires, mardi 25 avril, trois propositions de loi ont été déposées à l'Assemblée Nationale. Elle n'ont pas encore été inscrites à l'ordre du jour des travaux.

• **La députée Emmanuelle Ménard (Divers droite, Hérault) a déposé une proposition de loi visant à porter à cinq jours la durée du congé en cas de décès du conjoint, du partenaire de PACS ou du concubin.**

• **Le député Rodrigo Arenas (LFI, Paris) a déposé une proposition de loi (co-signée par 11 autres députés LFI) visant à pérenniser les jardins d'enfants gérés par une collectivité publique.**

• **La députée Béatrice Descamps (UDI, Nord) a déposé une proposition de loi visant à optimiser la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints de maladies graves.**

QUESTIONS ÉCRITES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Trois questions écrites ont été publiées au Journal Officiel du mardi 2 mai :

Question écrite du député Quentin Bataillon (Renaissance, Loire) à propos de la « déconstruction des stéréotypes de genre » dans les métiers (en attente de réponse du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

1. Quentin Bataillon évoque les moyens mis en œuvre pour « changer le regard sur les métiers stéréotypés ». Par stéréotypes, il entend « stéréotypes de genre » (métiers dits « de fille » ou « de garçon ») et stéréotypes générationnels (métiers encore vus avec leur image datant de plusieurs décennies alors que les fonctions ont bien changé). L'enjeu, selon lui, est de démontrer qu'il n'existe pas de professions ou de secteur d'activité réservés à un sexe ou à un autre. Plus largement, le député souhaite « déconstruire ces stéréotypes pour stopper la stigmatisation, contribuer à l'épanouissement au travail, ainsi qu'à l'élargissement des embauches ».

2. Quentin Bataillon demande au Gouvernement ce qu'il compte faire pour lutter contre « les stéréotypes de genre » dans les métiers et parvenir à une meilleure mixité.

Question écrite du député Thibault Bazin (LR, Meurthe-et-Moselle) à propos des suites de la mission d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti de 2016 (en attente de réponse du ministère de la Santé et de la Prévention).

1. Thibault Bazin demande quelle suite concrète donner aux recommandations de la mission d'évaluation de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. Plusieurs propositions de la mission sont d'ordre budgétaire et nécessitent une action du Gouvernement : renforcement des moyens alloués au centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (recommandation n° 1) ; développement de l'offre palliative dans les établissements sanitaires et médico-sociaux

ainsi qu'à domicile (recommandation n° 4) ; lancement d'une campagne de recrutement et de valorisation des métiers du secteur des soins palliatifs (recommandation n° 6) ; réforme du modèle de financement des soins palliatifs (recommandation n° 7) ; prise en charge, par l'assurance maladie, de consultations dédiées aux discussions anticipées (recommandation n° 17) ; augmentation des moyens dédiés aux équipes mobiles de soins palliatifs (recommandation n° 22).

2. Thibault Bazin demande la position du Gouvernement quant à ces différentes propositions. Il souhaite également savoir quelles mesures opérationnelles vont être déployées pour y faire suite.

Question écrite de la députée Christelle D'Intorni (LR, Alpes-Maritimes) à propos du maintien en crèche des personnels qualifiés (en attente de réponse de la Première ministre).

1. Christelle d'Intorni interpelle la Première ministre sur le nécessaire maintien de personnels qualifiés au sein des crèches. En vertu d'un arrêté ministériel datant du 29 Juillet 2022, les crèches peuvent recruter des employés non-diplômés. Même si ces recrutements ne peuvent concerner que 15 % des effectifs maximum, les professionnels semblent très inquiets de cette annonce. Pour Christelle d'Intorni, il est inconcevable de sacrifier les enfants au seul motif d'une pénurie de personnel. « Les crèches participent à l'émancipation, à la socialisation et à l'instruction des enfants ».

2. Christelle d'Intorni demande au Gouvernement de renforcer les contrôles auprès des personnels en exigeant une qualification certaine pour encadrer les enfants ; et d'abroger cet arrêté ministériel néfaste pour le système éducatif français. ●



AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Proposition de loi visant à favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche** - Déposée le 17 janvier par la députée Sandrine Josso (MoDem, Loire-Atlantique) ; adoptée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale le 8 mars sous l'intitulé «visant à favoriser l'accompagnement des couples confrontés à une fausse couche», puis en commission des Affaires sociales au Sénat le 12 avril, sous l'intitulé «visant à favoriser l'accompagnement des couples confrontés à une interruption spontanée de grossesse».

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 4 mai à 14h30

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France** - déjà adoptée en commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale le 5 avril, puis examinée en séance publique des articles 1er à 6 du 11 au 13 avril.

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Suite de la discussion en séance publique (à partir de l'article 7) : à partir du lundi 5 juin (sous toutes réserves)

→ **Diverses auditions :**

- Délégation aux Droits des enfants de l'Assemblée nationale : audition du Dr Nicole Bohic, de Jean Baptiste Frossard et de Christophe Itier, membres de l'IGAS, sur leur rapport « *Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches* » - Mercredi 3 mai à 15h
- Commission des Affaires sociales du Sénat : audition sur la fin de vie avec le Dr Emmanuel de Larivière, représentant de la SFAP - Mercredi 3 mai à 9h
- Délégation aux Droits des femmes du Sénat : table ronde sur le thème « *conséquences sur la santé des femmes des violences sexistes et sexuelles au travail* », avec notamment Florence Chappert, spécialiste de la santé et des conditions de travail à l'Anact, coordinatrice du projet « *Genre, égalité, santé et conditions de travail* » et Pauline Delage, sociologue du genre, chargée de recherche au CNRS - Jeudi 4 mai à 8h30



AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

- Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale : audition du Pr Jean-François Delfraissy, candidat au renouvellement de ses fonctions de président du CCNE, sur proposition du Président de la République - Mercredi 10 mai à 11h
- Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale : communication du député Jean-Pierre Pont (Renaissance, Pas-de-Calais) sur la proposition de règlement « *Compétence, loi applicable, reconnaissance des décisions et acceptation des actes authentiques en matière de filiation ainsi que création d'un certificat européen de filiation* » - Mercredi 24 mai à 13h30

→ **Débats (sans discussion, ni vote sur un texte de loi spécifique) en séance publique :**

- Quelle politique du logement ? Habiter et se loger dignement dans les territoires - *A la demande du Groupe LIOT à l'Assemblée nationale* : vendredi 5 mai à 15h
- Débat d'orientation des finances publiques à l'Assemblée nationale - Mercredi 10 mai à 15h